



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 14

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 18/10/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 octobre 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. GOSSELIN), LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme DEGOS (a procuration pour Mme COURROS), MM. MARSAN, LAFOURCADE, M. GAILLARDET (a procuration pour Mme DAUGREILH), Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. DUCASSE, Mme CELIMON (a procuration pour Mme BRUGAT).

Etaient excusés : M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mmes COURROS (a donné procuration à Mme DEGOS), BRUGAT (a donné procuration à Mme CELIMON), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, M. GOSSELIN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. TAUZIA, Mme DAUGREILH (a donné procuration à M. GAILLARDET).

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G

Délibération n°4

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAFOURCADE

Objet : Ville de TARTAS – Contrat local de Sécurité – Plan d'Actions de prévention de la délinquance

A la demande de M. le Maire, Pascal LAFOURCADE conseiller délégué présente le plan d'actions :

Par délibération du mois de juillet 2016, la commune s'était engagée favorablement pour la mise en place d'un Contrat local de Sécurité pour TARTAS. Par arrêté en date du 21 décembre 2016, les membres du CLSPD de TARTAS ont été installés.

Durant le premier semestre 2017, différents travaux et réunions ont permis :

- D'une part, de préparer une charte déontologique applicable aux différents membres du CLSPD mais aussi aux personnes qui seront sollicitées dans les différents groupes de travail
- D'autre part, de formaliser un Plan d'Actions de prévention de la délinquance.

Lors de la séance plénière du Vendredi 6 octobre 2017, M. le Sous-préfet, Le substitut du Procureur de la République de DAX, et M. le Maire ont approuvé et signé tant la Charte Déontologique que le Plan d'actions de prévention de la délinquance de la commune de TARTAS.

Reposant sur les 4 axes définis par le conseil municipal au mois de juillet 2016, des premières actions ont été menées ou sont en cours depuis le début d'année 2017, essentiellement sur l'axe 1 Sécurité routière et vitesse, et l'axe 4 Atteintes aux biens et incivilités.

Très prochainement des groupes de travail vont permettre de continuer les actions entamées sur les axes 1 et 4, mais aussi de mener à bien les thèmes retenus pour les axes 2 et 3, respectivement Education action sociale parentalité et Addictions diverses.

.../...



Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles sur ces différents axes du Plan d'actions de prévention de la délinquance
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents et pièces participant aux thèmes du Plan d'actions de prévention de la délinquance

Enfin, le Conseil municipal prend acte des actions menées depuis le mois de juillet 2016, dans le cadre du CLSPD pour la commune de TARTAS.

Ci-après est joint le Plan d'actions de Prévention de la délinquance de la commune de TARTAS :

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles sur ces différents axes du Plan d'actions de prévention de la délinquance.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents et pièces participant aux thèmes du Plan d'actions de prévention de la délinquance

PREND acte des actions menées depuis le mois de juillet 2016, dans le cadre du CLSPD pour la commune de TARTAS.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES



Commune de TARTAS

CLSPD

PLAN d' ACTIONS DE PREVENTION de la DELINQUANCE

- 1^{ière} PARTIE : Présentation et rappel sur le CLSPD de TARTAS**
- 2^{ième} PARTIE : Plan d' Actions de prévention de la Délinquance**
- 3^{ième} PARTIE : PILOTAGE**



1^{ère} PARTIE : Présentation « CLSPD de TARTAS »

PREAMBULE

Par délibération du 4 juillet 2016 visée des services de l'Etat, le Conseil Municipal de la commune de TARTAS s'est prononcé pour la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Le Mercredi 21 décembre 2016 s'est tenu en Mairie de TARTAS, la première réunion de travail lançant la démarche avec les Services de l'ETAT, Organismes divers, Associations locales, et différents partenaires ; un arrêté municipal est venu préciser la composition des membres du Contrat Local de Sécurité.

AXES de TRAVAIL

Le Conseil Municipal de la commune de TARTAS s'est prononcé sur 4 axes de travail :

- Axe 1 : Sécurité routière et Vitesse
- Axe 2 : Action Sociale, Education et Parentalité
- Axe 3 : Addictions diverses
- Axe 4 : Atteintes aux biens et Incivilités

ARRETE MUNICIPAL PORTANT CREATION DU CLSPD de TARTAS 21 décembre 2016

Un arrêté municipal fixe la composition avec des Membres de droit, des Membres associés, et des Membres invités.

Membres de droit :

- Monsieur le Préfet ou son représentant
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de DAX ou son représentant
- Monsieur le Procureur de la République ou son représentant
- Monsieur le Maire de TARTAS ou son représentant
- Monsieur ERIC LAMOTHE Premier Adjoint au maire de TARTAS
- Monsieur PASCAL LAFOURCADE Conseiller délégué à la Sécurité de la Ville de TARTAS
- Monsieur YVES SERVETO Directeur général des services de la Ville de TARTAS
- Madame MARIELLE PARDENAUD Brigadier-chef-principal de Police municipale de TARTAS
- Monsieur le Président du Conseil Départemental des Landes ou son représentant
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de TARTAS

Membres associés :

- Les représentants des services de l'Etat : DDCSPP, ARS.
- Monsieur le représentant de la Communauté de communes du Pays TARUSATE
- Madame la Directrice du CIAS
- Monsieur le Directeur du Comité Départemental de la prévention routière
- Monsieur le Principal du Collège Jean Rostand de TARTAS
- Monsieur le Directeur du Collège Saint-Joseph de TARTAS
- Monsieur le Directeur de la CAF
- Monsieur le Directeur des FRANCAS des LANDES
- Monsieur le Directeur de la Fédération des Familles rurales
- Monsieur le Président du secours populaire ou son représentant
- Monsieur le Président du secours catholique ou son représentant
- Monsieur le Directeur du centre d'information des droits des femmes et des familles landaises
- Monsieur le Directeur du CDAD
- Monsieur le Président de la Source
- Monsieur le Président de l'association ADAVEM
- Madame la Directrice de l'office Public de l'Habitat des LANDES ou son représentant

Membres invités :

Peuvent être invités sans limite : toute personne qui, par sa qualité morale, juridique ou particulière peut répondre à toute question relative à la sécurité ou à la prévention de la délinquance sur la commune (président ou membres d'associations locales, directrices des écoles maternelles et primaires, service municipal Education, Associations, Sports et animations, le club omnisports, les associations caritatives – secours catholique – secours populaire...)



AXES de TRAVAIL « COORDINATION »

M. le Maire a confié l'animation et la coordination des axes de travail aux Elus municipaux. Ceux-ci ont en charge de faire des propositions, d'animer les groupes de travail et d'informer le groupe de pilotage constitué des membres de droit.

Les propositions et actions programmées seront alors présentées en Séance plénière.

| | |
|--|--|
| Axe 1 : Sécurité routière et Vitesse | M. ERIC LAMOTHE 1^{er} adjoint au maire |
| Axe 2 : Action Sociale | Mme DOMINIQUE DEGOS Adjointe au maire |
| Education Parentalité | Mme JEANNE BRUGAT Adjointe au maire |
| Axe 3 : Addictions diverses | Mme NOEMIE DARGELOSSE conseillère déléguée |
| Axe 4 : Atteintes biens et Incivilités | M. PASCAL LAFOURCADE conseiller délégué |

Après avis favorable de M. le Maire, les Elus coordonnateurs peuvent associer et inviter des personnes au titre de membres invités pour les différentes réunions et l'animation des groupes de travail.

CHARTRE DEONTOLOGIQUE

Les différents membres et participants aux réunions de travail, groupes de réflexion s'engagent à respecter et à signer la charte de déontologie, charte qui a reçu l'avis favorable des services de l'Etat, et qui est adoptée en séance plénière du 6 octobre 2017.

COORDINATION GENERALE et SUIVI des travaux du CLSPD de la Ville de TARTAS

M. le Maire confie la coordination et le suivi administratif des différents travaux du CLSPD à l'Elu municipal en charge de la sécurité au sein de la commune et au Directeur général des services.

Il est précisé que les Orientations et décisions seront soumises au vote de l'assemblée délibérante, représentée par le Conseil municipal en exercice.



2^{ème} PARTIE : PLAN d'ACTIONS de Prévention de la Délinquance

1 - DIAGNOSTIC LOCAL

Un document reprend les éléments concernant :

- La fiche d'identité de la commune de TARTAS
- La présentation de la commune – projets et services
- Un point de situation en matière de sécurité sur la commune

L'ensemble des éléments de ce document a participé à la volonté du conseil municipal de porter création d'un Contrat local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance par délibération en date du 4 juillet 2016.

2 – MISE EN ŒUVRE DES 4 AXES d'ACTIONS DANS LA COMMUNE DE TARTAS

AXE 1 : SECURITE ROUTIERE ET VITESSE

- **A) Réflexion sur la continuité des aménagements routiers possibles à mettre en place pour ralentir la circulation et sécuriser les déplacements piétonniers ou vélos.**
- **B) Réflexion sur les aménagements aux entrées de ville (RION, CARCARES, MONTFORT, ST-SEVER...); ces aménagements devront s'inscrire dans la continuité de la démarche engagée sur les exercices 2015 à 2017 au niveau de l'Avenue du Général LECLERC (Route de DAX).**
- **C) Etude et réflexion sur la Rue CALMETTE et la Rue d'OROPE ; voie de circulation et axe très utilisé, est un point noir (circulation, stationnement, vitesse).**
- **D) Réflexion sur des dispositifs permettant de limiter la vitesse et de sécuriser le déplacement des véhicules et des personnes, tout en prenant en compte la traversée de la commune par des engins ou convois agricoles, mais aussi la présence d'une usine et d'une zone artisanale d'activités. Cette réflexion devra en compte différents aspects comme la signalétique commerciale, verticale horizontale et programme marquage au sol.**
- **E) actions de sensibilisation auprès des piétons : comment descendre ou monter d'un bus en sécurité, comment traverser correctement un passage piétons pour les enfants, etc.**

Ces différentes réflexions pourront :

- Permettre d'établir des propositions pour examen en commission municipale des travaux
- Permettre d'appuyer des demandes de financements pour des travaux visant à favoriser tant l'accessibilité, que les déplacements des personnes en meilleure sécurité
- Permettre de mener des opérations ponctuelles en liaison avec les services de gendarmerie : sensibilisation au respect de la vitesse et règles du code de la route, actions de prévention à la conduite, tout en ciblant des axes ou voies de circulation.
- Permettre d'initier des actions de sensibilisation auprès des Etablissements scolaires de la commune.
- Permettre de mettre en place avec des associations locales, le comité départemental de la Prévention routière, l'ADAVEM, des actions de sensibilisation sur les règles de conduite notamment lors de manifestations sur la Plaine des sports de TARTAS, au gymnase et à la salle polyvalente, et ce pour tous publics.

Méthodologie Financement Evaluation :

Les groupes de travail ou personnes associées sous la coordination de l'Elu en charge de l'axe de travail pourront se rapprocher des Adjointes au maire ou cadres de la collectivité pour des avis, demandes d'informations, ou appuis techniques.

Les services de la direction générale seront en appui pour la rédaction de notes de synthèse ou fiches de suivi.

L'ensemble des réflexions et propositions pourront être soumises au bureau municipal dans le cadre de la préparation du budget de la collectivité, et appuyer ou être prises en compte pour les gros travaux dans le cadre des AP/CP ou d'une programmation pluriannuelle.

La séance plénière annuelle permettra de faire un point des actions menées, et des adaptations pour l'avenir.



AXE 2 : ACTION SOCIALE et EDUCATION PARENTALITE

Action sociale

- **A) Listage des actions spécifiques du conseil départemental sur le territoire communal**
- **B) Réflexion sur des diagnostics, élaboration d'une charte du citoyen**
- **C) Ateliers de santé publique, de l'emploi, services civiques**

Education Parentalité

- **D) Diagnostic avec l'appui d'étudiants et pistes de réflexion sur la parentalité**
- **E) Espace ADOS : Accompagnement à la mise en place**
- **F) Rencontres Parents, Enfants, et ou partenaires**
- **G) Réflexion sur des recherches de financements pour mener ou accompagner des projets sur le territoire communal**

Méthodologie Financement Evaluation :

Pour l'ensemble de ces pistes de travail, les services de la Direction générale aident à la formalisation et à la rédaction de **fiches actions**. A partir de propositions validées en séance plénière, prise en compte au moment de la préparation budgétaire et appui des différents services municipaux avec les cadres de la collectivité.

La séance plénière annuelle permettra de faire un point des actions menées, et des adaptations pour l'avenir.

AXE 3 : ADDICTIONS DIVERSES

- **Diagnostic : réalisation d'un diagnostic du territoire « Etat des lieux »**
- **Listage des partenaires ou acteurs à associer à la démarche**
- **Listage d'actions spécifiques à mener sur le territoire communal « ordre des priorités »**
- **Réflexion et élaboration de fiches actions**

Méthodologie Financement Evaluation :

Pour l'ensemble de ces pistes de travail, les services de la Direction générale aident à la formalisation et à la rédaction de **fiches actions**.

A partir de propositions validées en séance plénière, prise en compte au moment de la préparation budgétaire et appui des différents services municipaux avec les cadres de la collectivité.

La séance plénière annuelle permettra de faire un point des actions menées, et des adaptations pour l'avenir.



AXE 4 : ATTEINTES AUX BIENS et INCIVILITES

- **Relations avec les Services de Gendarmerie** : réflexion et mise en place d'une méthode de travail et d'information avec les services de gendarmerie (Maire, Elu à la sécurité, DGS)
- **Formalisation d'une rencontre mensuelle entre le Maire (et/ou l'élú à la sécurité) et le commandant de la brigade de TARTAS** pour un point sur les événements de la commune.
Communication par les services municipaux aux services de gendarmerie d'un planning des principales manifestations ou événements du trimestre, point sur les arrêtés municipaux, gros chantiers ou travaux à venir.
- **Listage des obligations réglementaires** en matière de Pouvoirs de Police
- **Manifestations et Evènements sur le Territoire Communal « Organisation de la Sécurité »**
Elaboration d'un calendrier des principales manifestations ou événements de l'année
Réflexion sur des dispositifs de sécurité adaptés selon la nature des événements
Fêtes locales : confirmation et adaptation du dispositif de sécurité existant
- **Actions spécifiques sur le territoire communal** (nuisances sonores, police de l'environnement)
- **Rencontres et sensibilisation auprès des personnes âgées**
Profiter du programme des animations seniors le dernier vendredi de chaque mois pour mener des actions de sensibilisation en sollicitant différents acteurs (prévention routière, services de gendarmerie, service de police municipale, associations locales...)
- **Rédaction d'un guide commun** pour la communication aux habitants
- **Vidéo protection** : réflexion et mise en place de la Vidéo protection en centre-ville
- **Commerçants Artisans** : instaurer une rencontre ou des réunions avec les commerçants et artisans (*avant animations commerciales de fin d'année, lors des fêtes locales, etc...*)

Méthodologie Financement Evaluation :

Permettre d'établir des propositions à soumettre aux commissions municipales Affaires générales réglementation ou travaux

Permettre d'organiser des actions de sensibilisation auprès des établissements scolaires et des associations locales avant les grandes manifestations, les rencontres sportives, et ou les réunions de quartier annuelles de la municipalité (thème des nuisances sonores, respect de l'environnement, tri sélectif)

Les services de la direction générale seront en appui pour la rédaction de notes de synthèse ou fiches de suivi.

L'ensemble des réflexions et propositions pourront être soumises au bureau municipal dans le cadre de la préparation du budget de la collectivité, permettant aussi de réfléchir à la recherche de financements pour accompagner les actions initiées.

La séance plénière annuelle permettra de faire un point des actions menées, et des adaptations pour l'avenir.



3^{ème} PARTIE : SCHEMA de PILOTAGE

Le maire est responsable de l'animation, sur le territoire de sa commune, de la politique de prévention de la délinquance et de la coordination de sa mise en œuvre. Il dispose d'une compétence propre en matière de prévention de la délinquance liée notamment à ses pouvoirs de police.

Ces pouvoirs sont de trois ordres :

- Police générale, avec pour objet l'exécution des lois et règlements ainsi que les mesures de sûreté générales. Le maire agit en tant qu'agent de l'état, sous l'autorité du préfet qui peut se substituer à lui.
- Polices spéciales, incluant la police municipale ayant pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.
- Officier de Police judiciaire et officier d'état-civil, exercés sous la surveillance du procureur de la République.

Ainsi le maire est garant de la tranquillité publique au sein de sa collectivité dans le cadre de ses prérogatives en matière de police administrative générale et spéciale.

En outre face à l'évolution des problématiques auxquelles il est confronté, il joue un rôle actif de proximité dans de nouveaux champs d'action, dans des domaines jusqu'alors réservés à d'autres partenaires notamment le respect des règles, l'action sociale et éducative, la lutte contre les incivilités et les troubles à la tranquillité publique.

Le pilotage du Contrat local est donc confié au Maire. Pour la commune de TARTAS, des élus référents coordonnent sous la responsabilité du Maire les groupes de travail dont les travaux et propositions sont présentés en séance plénière chaque année.

Les groupes de travail peuvent comprendre les membres de droit, les membres associés et des membres invités, ce dans le respect de la charte de déontologie.

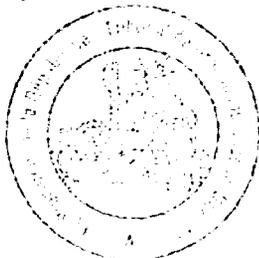
Les membres de droit se réunissent et préparent la tenue des séances plénières. Ainsi chaque année, un point des actions menées est fait, permettant d'adapter ou de valider de nouvelles pistes de travail.

A chaque étape, M. le Maire tient informé et associe les services de l'Etat, et rend compte au conseil municipal.

Le Maire de TARTAS,

Le Préfet,

Le Procureur de la République,





AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES



TARTAS

NOTE

Document de travail pour la Mise en Place d'un Contrat local de Sécurité





SOMMAIRE

| | |
|---|-------------|
| IDENTIFICATION DE LA COMMUNE | P 03 |
| ORGANIGRAMME DE LA VILLE..... | P 04 |
| <u>1- FICHE D'IDENTITE DE LA COMMUNE DE TARTAS.....</u> | P 05 |
| <u>2- PRÉSENTATION DE LA COMMUNE Projets et Services</u> | P 08 |
| <u>3 - POINT de SITUATION en matière de SECURITE sur la COMMUNE.....</u> | P 12 |



IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

| | |
|---------------------------|--|
| Pays | France |
| Région | Aquitaine |
| Département | Landes |
| Arrondissement | Arrondissement de Dax |
| Canton | Canton du Pays Morcenais Tarusate - Chef-lieu de CANTON - Commune Centre Bourg |
| Code INSEE commune | 40313 |
| Code postal | 40400 |
| Maire | Jean-François BROQUÈRES |
| Intercommunalité | Communauté de communes du Pays Tarusate |
| Population | 3262 hab. |
| Densité | 107,4 hab./km ² |
| Coordonnées | 43° 50' 01" Nord 0° 48' 27" Ouest |
| Altitude | mini. 10 m — maxi. 68 m |
| Superficie | 30,37 km ² |

Ville SPORL pour TOUS - Landes - 2012

Ville Label INTERNET - 2013

Ville Pavillon Orange - 2013-2016 (Plan communal de sauvegarde - Seule commune des Landes Labelées)

Ville et Village Beaux d'Aquitaine - Landes - 2012

Ville Programme Services Aménités et Services des Landes

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

MAIRIE DE TARTAS n°6 - place Gambetta 40400 TARTAS
Tél : 05.58.73.41.06 Fax : 05.58.73.30.41 Site internet : www.tartas.fr E-mail : mairie@tartas.fr

MAIRE : Jean-François BROQUÈRES

Adjoint au Maire :

Eric LAMOTHE 1^{er} adjoint, Travaux - Urbanisme - Foncier
Dominique DEGOS 2^{ème} adjointe, Culture - Nouvelles techniques de communication - Président regie des fêtes et animations
Philippe DUBOS 3^{ème} adjoint, Associations - Sports - Installations municipales
Evelyne COURROS 4^{ème} adjointe, Affaires générales - Elections
Jean MARSAN 5^{ème} adjoint, Action sociale - Emplois - Logement
Jeanne BRUGAT 6^{ème} adjointe, Education - Jeunesse - Conseil municipal d'enfants et de jeunes

Conseillers délégués :

Vincent DUCASSE, Zone rurale - bois et forêts conseiller délégué rattaché à l'adjoint au maire en charge des travaux
Cathy ULMANN, Accessibilité conseillère rattachée à l'adjoint au maire en charge des Travaux
Noémie DARGELASSE, Services de proximité - Nouveaux arrivants - Agenda 21, conseillère rattachée au maire
Pascal LAFOURCADE, Plan communal de sauvegarde - Elu défense - Document unique - Sécurité

Conseillers municipaux :

Stéphane BRUEY, Jocelyne DUBOIS-MAURY, Max GAILLARDEI, Christine CHAPUIS, Georges DUBUN,
Philippe GOSSELIN, Cécile GARRIDO, Patrice DUPLA, Hélène THIEBLIN, Eric TAUZIA, Valérie D'AL GREFFI,
Laurence COUFFIGNAL (démissionnaire début 2016)

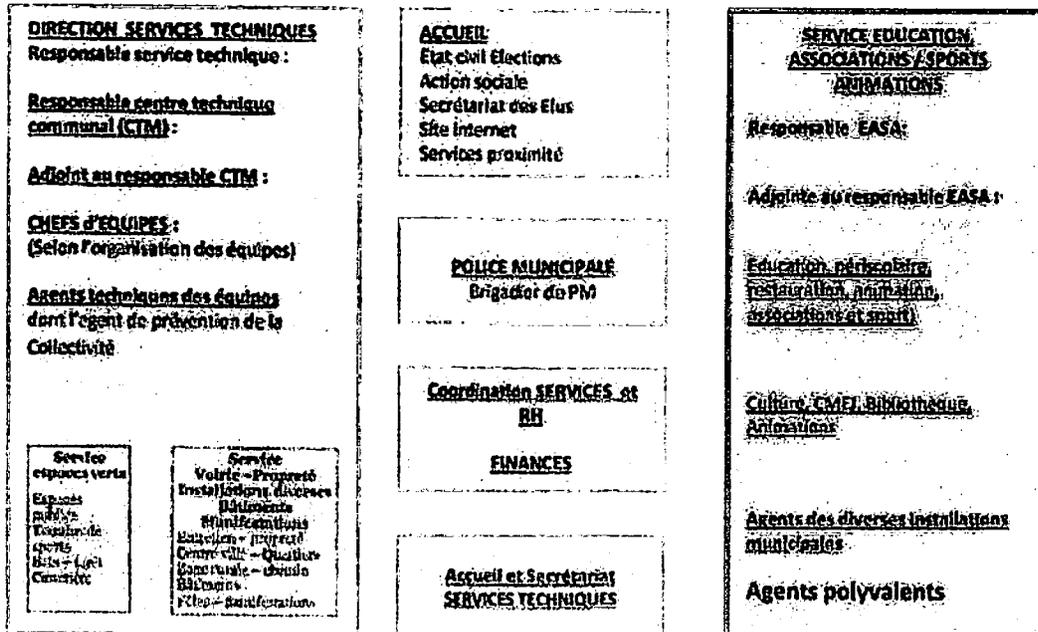
Coordination générale des Services : Yves SERVETIO, Directeur Général des Services



ORGANIGRAMME GENERAL de la VILLE de TARTAS



Les SERVICES dans le DETAIL..... Chefs de services... Chefs d'équipes





1- FICHE D'IDENTITE DE LA COMMUNE DE TARTAS

Présentation de la ville

Appartenant à la grande région naturelle des Landes de Gascogne, la commune de TARTAS est située au centre du département des Landes. Son territoire, plat dans son ensemble est traversé par la vallée large et inondable de la Midouze. Le territoire de TARTAS est caractérisé par la présence terrasses alluviales issues de la succession d'épisodes de creusement et de remblaiement, à travers les temps géologiques, de la Midouze et de l'Adour. Le sous-sol est sableux dans les parties les plus hautes et sablo-argileux ailleurs. La commune bénéficie d'un climat océanique, avec des périodes pluvieuses généralement plus marquées au printemps et à l'automne.

D'une altitude minimale de 14 m en bord de Midouze et maximale de 68 m au nord-est au niveau des landes de Marterre, on peut appréhender TARTAS comme une ville de vallée, construite en fonction du relief local dessiné par celle-ci : l'abrupt de la ville haute correspond aux anciens lieux de pouvoir (dont il ne reste aujourd'hui que l'église) et la ville basse, plus large de berges, au pôle commercial.

TARTAS est donc divisée en une ville haute sur la rive gauche et une ville basse sur l'autre rive de la Midouze.

Déjà identifiée à l'époque romaine, TARTAS se pare, au début du second millénaire, d'un château entouré d'une enceinte, flanqué d'un donjon massif et doté de contreforts aux angles, dominant la rive gauche de la Midouze. C'est un lieu de passage, un point stratégique qui échoit aux Albret en 1508 et qui subit, entre 1441 et 1413, un long siège des troupes de Charles VII.

Siège d'une sénéchaussée au Moyen Age, TARTAS devient dès lors une ville importante.

Durant le XVI^e siècle, une importante communauté protestante se développe à Tartas, qui, de ce fait, devient une place « sûre » après l'édit de Nantes. Mais, en 1623, Louis XIII fait démolir le château et, une trentaine d'années plus tard, le frondeur Balthazar y établit son quartier général : sur ordre de Louis XIV, les fortifications sont alors démantelées.

Durant les siècles suivants, Tartas tire surtout des revenus de l'activité portuaire sur la Midouze jusqu'à l'arrivée du chemin de fer. Se développe alors une industrie diversifiée, de la transformation de la résine à la fabrication d'espadrilles, et en 1942, à la fondation de la papeterie toujours en activité.

Du passé, la ville garde quelques éléments architecturaux : la maison de Jeanne d'Albret érigée au XVI^e siècle, quelques vestiges des fortifications du château et le couvent des Ursulines, qui abrite en partie l'école Saint-Joseph.

Atouts et faiblesses de Tartas - potentiel de développement

Située au bord de la RD 824, TARTAS est chef-lieu de canton, et membre de la Communauté de Communes du Pays Tarusate. Elle possède une situation privilégiée en raison de la présence de cet axe routier à double voies la mettant à 20 minutes de Mont-de-Marsan et Dax, les deux plus grandes villes du département des Landes.

Petite ville de 3262 habitants idéalement située au cœur du département des Landes, TARTAS voit sa population augmenter sensiblement depuis quelques années, population attirée à la fois par sa situation géographique et la présence de nombreux services, ainsi qu'un tissu commercial et associatif important.

« La ville aux 120 commerces et artisans »

On trouve en effet sur place des commerces tels que boulangeries, épicerie, boucherie, restaurants, supermarchés, jardinerie, bricolage, des services tels que écoles, collèges, crèche, RAM, accueil de loisirs, banques, assurances, médecins, pharmacies, cabinet d'infirmières, vétérinaires, notaire, géomètre, avocat, kinésithérapeutes, des administrations telles que gendarmerie, poste, perception, Sydec, UTD. Le centre ville qui regroupe de nombreux commerces est très animé tout au long de l'année. Le marché traditionnel hebdomadaire du lundi matin attire beaucoup de monde sur les allées marines tout au long de l'année.

Le Marché





Tartas a, par ailleurs, une vocation industrielle très affirmée. Moteur du développement de l'après-guerre, ce pôle d'activités dans le secteur du bois a contribué à façonner une image particulière de la commune en rupture avec la vocation traditionnellement rurale et forestière du territoire.

L'usine TEMBEC, anciennement appelée "la papeterie" ou "la Calaisienne" est incontournable et fait partie de l'identité communale. C'est aujourd'hui une bio-raffinerie de premier plan mondial.

Sont également implantées sur la commune plusieurs entreprises artisanales, ainsi que 70 exploitations agricoles.

Installée sur deux niveaux (ville haute/ville basse), la partie ancienne de la ville s'organise autour de la Midouze, sur laquelle se trouvait un port important jusqu'au début du XX^{ème} siècle.

Des lotissements sont venus s'installer en périphérie du centre ville, de nouveaux programmes privilégiant l'habitat individuel sont prévus, dans lesquels le contexte paysager est largement pris en compte. Des programmes complémentaires d'habitat collectif y sont désormais inclus afin de favoriser la mixité sociale.

Les berges de la rivière constituent une zone naturelle d'importance en plein cœur de ville.

Le centre équestre et le plan d'eau Ous Pins situés à proximité du centre-ville dans un secteur boisé sont un complément indispensable pour l'attractivité de la ville.

Situé en grande majorité à l'est, le reste du territoire communal présente un paysage composé de vastes champs de maïs et de parcelles plantées de pins, ponctuées de quelques bois de chênes, reflets de l'activité agricole et forestière du territoire.

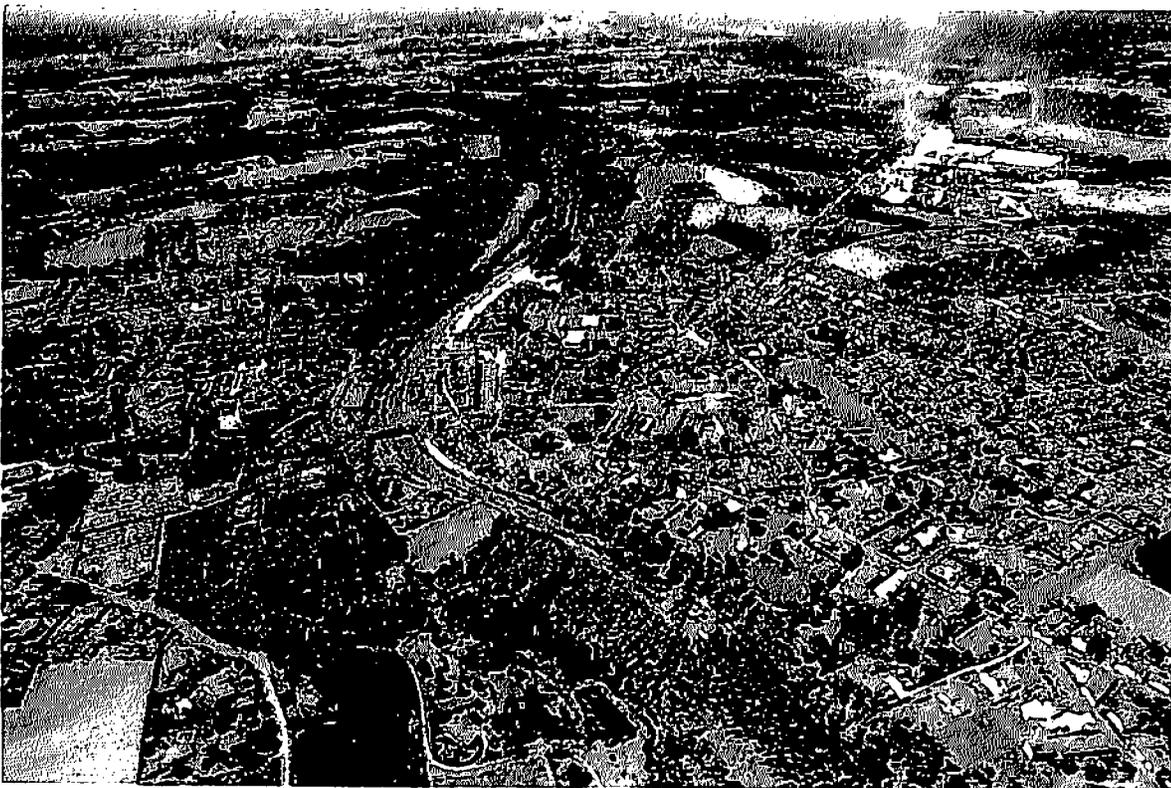
Les faiblesses du territoire sont en fin de compte la contrepartie de ses meilleurs atouts :

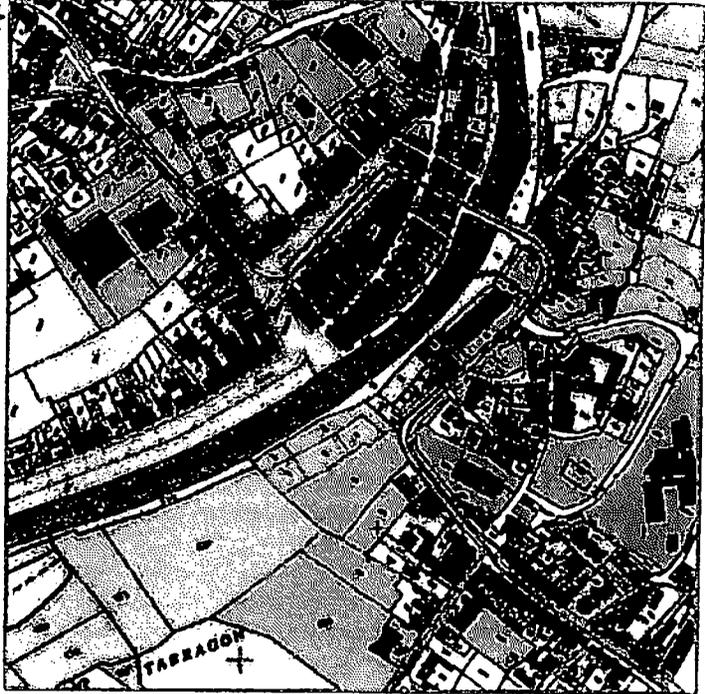
La rivière Midouze qui traverse l'hyper-centre connaît des crues hivernales qui justifient l'existence d'un Périmètre de Protection du Risque d'Inondation PPRI

L'industrie classée SEVESO 2 génère un périmètre qui limite l'urbanisation aux abords de la zone industrielle.

Enfin, la 2 x 2 voies qui relie Dax à Mont de Marsan coupe le centre ville de la zone rurale.

TARTAS se veut donc une petite ville à la campagne à dimension humaine où il fait bon vivre. L'accroissement actuel de sa population restera mesuré et accompagné par la municipalité. La valorisation du patrimoine architectural et végétal, le maintien de la vitalité des commerces en centre ville demeurent les meilleurs axes de développement de la commune.





La trame végétale dans les espaces urbanisés

La ville ancienne

- Murs et cour des maisons
- Jardins méditerranéens (jardins crétois)
- Jardins d'habitat
- Pâtures
- Coteaux

Les espaces verts publics

- Parc public
- Aménagement des littoraux publics
- Berges de la Méditerranée (promenade et port)
- Plateau des sports
- Aires d'attente urbaines

Autres espaces

Les autres espaces végétalisés

- Espaces verts d'aménagement de façade
- Aires pour les écoles et les centres sociaux
- Aires pour les zones d'habitat

Parcs privés (terrains privés)

- Espaces privés
- Espaces publics



2- PRÉSENTATION DE LA COMMUNE Projets et Services

Qualité de vie un objectif pour la politique communale

La ville de TARTAS accorde depuis de nombreuses années une grande importance à la mise en valeur des espaces publics, qu'ils soient urbains ou ruraux, faisant ainsi de la qualité de vie un objectif primordial de la politique communale.

Dès 2009, la reconnaissance de cette démarche a été récompensée par l'obtention de la première fleur.

La seconde fleur attribuée en 2012 et maintenue depuis, est, pour l'ensemble des élus et des agents municipaux, une réelle fierté largement partagée avec les Tartasates.

Ce label, témoigne de l'attractivité de notre commune et au-delà celle du département des Landes, également labellisé Département fleuri.

L'engagement de la commune en 2014 dans la rédaction d'un Agenda 21, démarche transversale couvrant tous les champs de compétences municipaux, aboutira à la mise en place d'un plan d'actions concourant au mieux vivre ensemble, à la préservation du lien social, avec une large intégration du développement durable, et de la préservation de notre environnement.

A travers les attentes des citoyens, des associations et du tissu économique, cette démarche relance et accroît l'implication et l'investissement des élus et des équipes la ville de TARTAS, pour lesquels la conservation de la seconde fleur est importante



Les réalisations de ces dernières années

Mandat 2008-2014

Pour améliorer la qualité de vie des habitants de TARTAS, commune chef-lieu de canton, à la fois urbaine et rurale, la municipalité a tout d'abord axé son effort sur l'entretien au quotidien, propreté urbaine et maintenance des installations, tout en ayant pour objectif de remettre à niveau la voirie et les chemins dans son ensemble.

Ainsi, après des empièvements de chemins en zone rurale, différentes réfections ont été menées :

Impasse Péchuq.

Aménagement de l'Avenue de la Chalosse.

Aménagement et voiries du lotissement de la Piscine.

Aménagement de la rue des Violettes et des Abords du District de Football et de la Plaine des Sports

Au titre de la circulation le nombre de places PMR a été augmenté, avec des arrêts « mn » et la création d'une zone bleue en Hyper-centre favorisant ainsi la fluidité du stationnement et répondant à des attentes tant des habitants que des commerces.

Dans le cadre du lien social, ont été réalisés une tranche de 16 jardins familiaux, l'aménagement des locaux de l'Épicerie sociale gérée par l'Arbre à pain, tandis que des services de proximité ont été initiés comme la lecture publique, les petites réparations d'urgence, ou les animations mensuelles pour les seniors



Tout en menant l'achèvement des travaux de remise en valeur de l'intérieur de l'Eglise St-Jacques de TARTAS. Patrimoine historique, les abords extérieurs ont été aménagés favorisant l'accessibilité.

La Ville après avoir acquis la maison Jeanne d'Albret, vient d'en lancer la réhabilitation pour en faire un lieu culturel et associatif.

TARTAS, tout en étant membre de la Communauté de Communes compte un peu plus de 50 agents dans ses effectifs. La réorganisation des services menée en collaboration avec le Centre de Gestion des Landes, a permis en s'appuyant sur la création de fiches de postes et d'organigrammes, de lancer un plan de formation du personnel, et de mettre en œuvre le Plan communal de Sauvegarde.

De plus, au-delà des missions premières d'une commune reposant sur les services administratifs et services techniques pour répondre aux attentes des usagers pour les services de proximité, a été mis en place un service Education Associations Sports Animations pour la bonne gestion des installations. En effet, TARTAS de par sa situation géographique au cœur des Landes est le lieu de nombre de manifestations de « masse » ou assemblées générales. Conforté par un tissu de plus de 70 associations, il était nécessaire d'avoir un relai avec la création du service « EASA ».

Point fort du mandat, au titre de l'éducation et de la Jeunesse, un Conseil Municipal d'enfants et de Jeunes a vu le jour, avec la construction d'une structure plurivalente accueillant le Centre de Loisirs d'une capacité de 120 enfants de 3 à 16 ans.

Enfin, une régie municipale des fêtes et animations créée en 2010 assure désormais sept manifestations sur l'année : *Carnaval, Fête du lac et des associations à l'Ascension, Fête de la musique, Fêtes locales, Jeudis d'été, Foire d'Automne semaine du goût, et animations de fin d'année.*

Mandat 2014-2020

Sur le mandat actuel, l'axe fort de la municipalité reposant sur le lancement de la Démarche Agenda 21 en partenariat avec la DREAL Aquitaine et les acteurs locaux, plusieurs orientations ont été prises :

En effet, tout en continuant une politique de désendettement, et forte d'avoir fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité sur la période 2008 à 2015, la commune dispose désormais de ratios « au vert ».

| Ratios - Commune de Tartas | | | | |
|----------------------------|---|---|----------------|-----------------------|
| | Endettement | Solvabilité | Epargne | Coeff Autofinancement |
| Au terme de l'année | Encours dette / | CAF / K | CAF / | CAF / Annuité |
| | prod fonct | mesure durée désendettement | prod fonct | |
| 2004 | 0,98 | 5,16 | 18,98 | 0,62 |
| 2005 | 0,89 | 4,22 | 21,19 | 0,57 |
| 2006 | 0,85 | 3,69 | 23,73 | 0,55 |
| 2007 | 0,98 | 6,68 | 14,68 | 0,84 |
| 2008 | 1,06 | 5,72 | 18,5 | 0,68 |
| 2009 | 0,98 | 4,59 | 21,41 | 0,63 |
| 2010 | 0,82 | 3,53 | 23,19 | 0,47 |
| 2011 | 0,79 | 3,98 | 19,92 | 0,59 |
| 2012 | 0,83 | 3,47 | 23,91 | 0,35 |
| 2013 | 0,83 | 5,02 | 18,55 | 0,58 |
| 2014 | 0,79 | 5,35 | 14,69 | 0,71 |
| 2015 | 0,68 | 3,21 | 21,02 | 0,61 |
| | A partir de 1,6 l'endettement devient lourd | < 5 : bon 5 à 10 : moyen > 10 : mauvais | Doit être > 15 | Doit être < 1 |



Les grandes orientations du mandat actuel :

EDUCATION POUR TOUS :

- Dans la continuité de la réalisation de l'accueil de loisirs sans hébergement.
- Projet de création d'un espace ADOS
- Soutien à la parentalité
- Equipeement informatique du groupe scolaire
- Actions du CMEJ : aire de jeux, déplacement du skate park
- Participation au projet des TAP auprès de la Communauté de communes

VILLE POUR TOUS :

- Dans la continuité de l'entretien des espaces publics et voiries de la période 2008-2014,
- Aménagement et finition de la Rue des Charpentiers (proximité collège, axe vers l'usine..)
- Aménagement des entrées de Ville selon un programme AP/CP :
 - Route de DAX-Place du Luc 2016
 - Route de RION / Route de CARCARES 2018/2020
- Divers programmes aménagement de trottoirs en régie ou avec la CCPF
- Etude et Réhabilitation de la Place Gambetta (Hyper centre) 2016/2018
- Assainissement du quartier Harlan
- Réhabilitation de l'Escalier de l'Eglise
- ACCESSIBILITE AD'AP 2015/2021 dossier avec avis favorable novembre 2015

MAIRIE POUR TOUS

- Dans la continuité du site internet, de la dématérialisation,
- De la création des correspondants de quartiers
- Projet d'accueil des nouveaux arrivants
- Refonte du site internet
- Charte du service public

CULTURE ET LOISIRS POUR TOUS

- Dans la continuité des actions lecture publique, Régie des fêtes,
- Réhabilitation de la maison Jeanne d'Albret
- Appui et soutien aux associations avec la mise en place de la bourse à la formation
- Achat d'un deuxième minibus associatif
- Mise en sécurité des installations municipales, extension gymnase.
- Création d'un terrain de football avec éclairage
- Aménagement de locaux pour les associations
- Création de courts de tennis couverts

SOLIDARITE POUR TOUS

- Outre les jardins familiaux et le développement des services de proximité,
- Création de Services civiques
- Création d'emplois d'avenir
- Développement du programme « rompre l'isolement »
- Extension du service déplacements en minibus

LOGEMENTS POUR TOUS

- Acquisitions foncières en lien avec l'EPFL
- Dans la continuité de la réalisation des 12 logements sociaux, actions contre le mal logement,
- Opération rénovation façades, quotas de logements avec opérateurs privés.
- Réhabilitation presbytère et logement d'urgence



Aussi dans le cadre de ces orientations, la municipalité a souhaité mener la Démarche AGENDA 21 et en faire un axe fort.

Projet global et concret dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement le Développement Durable à l'échelle du Territoire. La Commune de TARTAS associe tous les Acteurs locaux habitants, commerçants, artisans, entreprises, associations, organismes et partenaires institutionnels.

Après une phase de sensibilisation, de communication et de diagnostic sur 2014 et 2015, le projet territorial est en cours d'élaboration. De premières actions concrètes viennent d'être lancées dans les services municipaux, mais aussi auprès des associations. Loin de se limiter à l'environnement, la démarche intègre les préoccupations liées à la vie des habitants.

Autres données de la collectivité :

La commune travaille étroitement avec la Communauté de communes. En effet, ces dernières années, outre des travaux en matière de voirie, on trouve :

- le transfert de la crèche municipale au sein des services de la CCPT,
- la mise en œuvre la compétence TAP,
- réflexion sur les activités périscolaires et centre de loisirs.
- des premières actions de groupements de commandes et mutualisations.

Aujourd'hui, un projet de Maison de Santé est à l'étude pour une implantation sur la commune pour lequel la CCPT vient de lancer un bureau d'étude avec ouverture 2018.

La commune participe à la réflexion du PLUI.

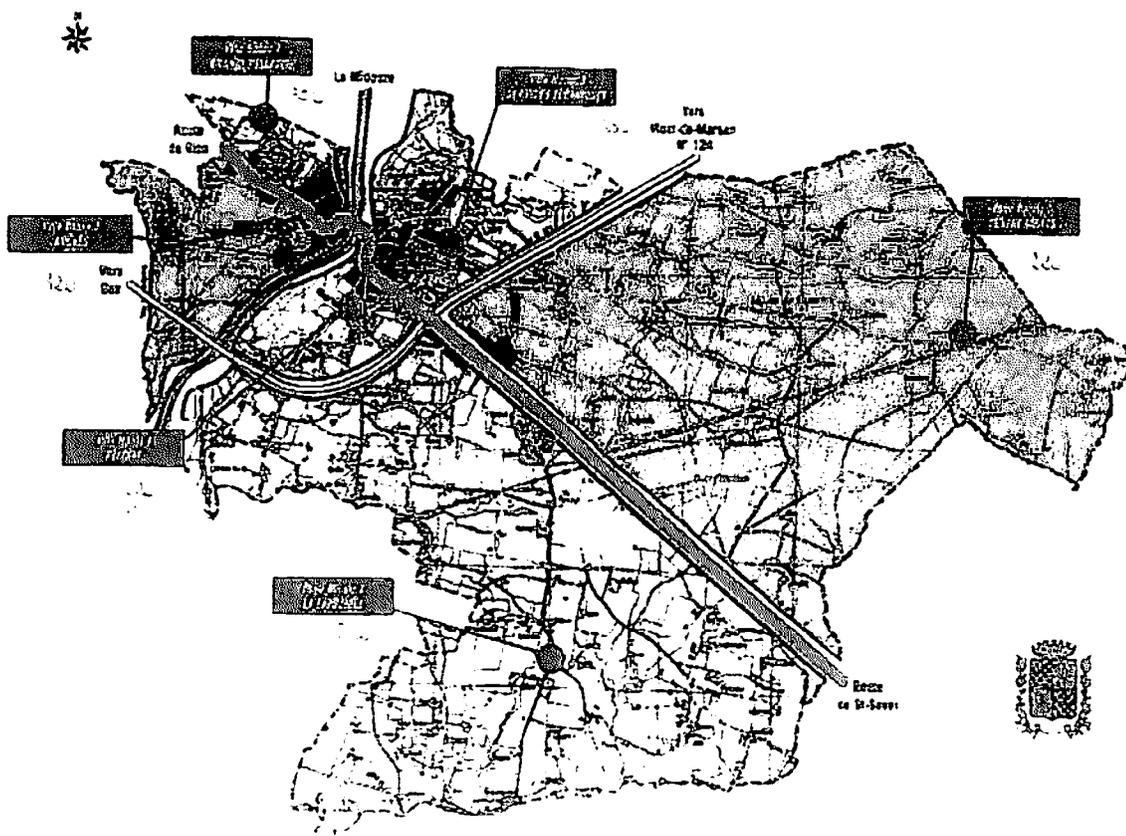
Enfin, outre l'étude à venir sur le devenir du projet de POLE REGIONAL EQUESTRE, la ligue CBBL de tennis vient de déposer un permis de construire sur TARTAS, pour un commencement de travaux au dernier trimestre 2016. Ces deux projets présentent un intérêt certain au regard de l'activité et de la présence du District des Landes de Football et de sa structure d'hébergement dans le cadre d'un schéma de mutualisation.



3 - POINT en matière de SECURITE sur la COMMUNE

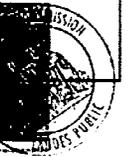
Un territoire étendu « ZONE URBAINE et ZONE RURALE » : 6 grands secteurs

Tout d'abord, il convient de regarder la configuration de la commune, qui est découpée en 6 grands secteurs, qui couvrent zone urbaine et zone rurale :



EVOLUTION POPULATION

| | |
|------|-------|
| 1975 | 3 078 |
| 1990 | 2 769 |
| 2010 | 3 088 |
| 2015 | 3 236 |



Pour la commune de TARTAS, le conseil municipal étant composé de 23 élus, M. le Maire

- A délégué à Mme COURROS Adjointe au maire, le suivi des affaires générales et de la réglementation
- A délégué à M. LAFOURCADE les questions de sécurité :
 - o Plan communal de sauvegarde
 - o Appui à la Régie municipale des Fêtes et animations pour les fêtes locales
 - o Relations en tant qu'élus Défense
 - o La mise en œuvre et le suivi du document unique
- A chargé M. LAMOTHE 1^{er} Adjoint de l'appui pour les interventions techniques des services lors de dégradations, lors des venues des gens du voyage, ou en cas d'inondations (appui ST)

Le Directeur général des Services, Yves SERVETO étant en charge de la coordination générale des services et de l'appui aux élus.

Présence des Services Municipaux

- **Les 3 grands services municipaux sont répartis sur les sites**
 En mairie, Place Gambetta : Direction générale, Services Administratifs, Police municipale (10 agents)
 Aux ateliers municipaux, Chemin des Jacques : Centre technique municipal (22 agents)
 A l'accueil de loisirs, Rue des Violettes : (18 agents)
- **Service Police Municipale**
 A l'origine un garde champêtre assurait sur la commune, le suivi du cimetière et des offices à l'église, la gestion du Marché hebdomadaire, la surveillance du stationnement en centre-ville et des passages sur la zone rurale.

En 2013, au départ à la retraite du garde champêtre, une POLICIERE MUNICIPALE a été recrutée.

Les élus ont souhaité définir de nouvelles missions et le cadre de travail :

Outre, la surveillance et la prévention sur tout le territoire de la commune, elle assure :

- Surveillance prévention en centre-ville et sur les quartiers
- Surveillance et prévention sur la zone rurale
- Surveillance et constat des infractions (zone bleue, stationnement, places PMR, arrêts MN)
- S'assure de l'application des arrêtés municipaux, assure les enquêtes administratives
- Assure selon les instructions la sécurité lors des festivités ou manifestations communales
- Assure la police funéraire, police du marché, gestion de la régie d'état des amendes

De plus, a été rajouté :

- La mise en place d'un point école (entrée, et sortie) au groupe scolaire le matin, et le soir
- Une opération tranquillité vacances
- Des rondes ponctuelles dans les quartiers, et un lien avec les correspondants de quartiers

Est assistée à la demande :

- Par trois agents des services techniques qui ont été habilités AS/VP
- (Pas plus de ½ temps par semaine pour chacun de ces agents, et à tour de rôle)



Lors de périodes sensibles (inondations, plan canicule, fêtes locales, gens du voyage...)

TARTAS et ses particularités

Zone PPRI (proche hyper centre ville). Présence de l'usine TEMBEC (classement SEVESO 2)

INONDATIONS / PLAN CANICULE :

De par sa situation géographique, TARTAS est sur une grande partie de sa zone urbaine en PPRI depuis 2010. Outre la présence de l'usine, on constate de fréquentes crues (dernière février 2014).

Depuis la mise en place du PCS : l' élu à la sécurité, les adjoints au maire, la direction générale et les services techniques sont mobilisés (si besoin cellule de crise en mairie, réunions journalières avec les services SYDEC, ERDF, POMPIERS, GENDARMERIE... et de la Préfecture). Appui des correspondants de quartiers, sollicitations d'entreprises locales, et appui de la CCPT ou de communes voisines.

S'agissant des fortes chaleurs : le CCAS de la commune tient une liste des personnes fragiles, ou handicapées, ou isolée... et depuis 2015, un système d'alerte (contact everyone : sms ou messages vocaux) a été mis en place.

FETES LOCALES :

Elles se déroulent sur les premiers jours du mois de Juillet. En 2010, a été créée une régie municipale des fêtes et associations qui coordonnent les animations.

Bien que commune de moins de 3 500 habitants, a été mis en place un dispositif de sécurité pour les 4 jours de fêtes (vendredi 14h au Mardi matin 3h)

- Pas de dérogation, fermeture le soir des fêtes à 3 h
- Mise en place d'un périmètre de sécurité sur les 4 jours des fêtes en hyper centre
- Mise en place d'un axe rouge depuis 2016
- Mise en place d'un poste de secours et point repos sur les 4 soirs des fêtes
- Sollicitation d'une société de sécurité vigiles sur l'espace fêtes (3 vigiles de 5h à 22h, et 8 à 6 vigiles avec maître-chien la nuit).
- Dispositif fête en bus le Samedi soir
- Convention avec les cafetiers, restaurateurs, et associations pour la restauration et les boissons
- Dispositif ECOCUP depuis 2016
- Mise en place d'une signalétique entrées de ville
- Mise en place d'une signalétique à proximité du périmètre de sécurité
- Mise en place d'une signalétique parkings, sanitaires
- Passage d'une commission sécurité espace (forains, métiers)
- Passage d'une commission sécurité sur les arènes démontables (1 200 places)
- Possibilité de replis en cas d'incidents :
(*espace Cale, Salle polyvalente, Place Aristide Briand Zone tampon, Centre de loisirs*)
- Mise en place d'une astreinte 24/24h (services municipaux) sous la coordination de l' élu à la sécurité et du directeur général des services.
- Réunions préparatoires avec Gendarmerie, Société de sécurité, Secouristes, Sydec, Services



GENS du VOYAGE

Ponctuellement, au printemps, ou sur juillet/août, de petits groupes de gens du voyage sollicitent un accueil sur TARTAS.

- Ancien camping en bordure de la MIDOUZE
- Site abords du lac d'OUS PINS
- (parfois, le terrain de sports de St-Joseph) avenue de la Chalosse

Ces trois dernières années, la commune a sollicité à deux reprises les services de l'Etat pour faire évacuer le site d'Ous Pins et les abords de la Midouze. *A noter :*

Lors de la venue de ces groupes, M. le Maire essaye par la médiation de trouver des solutions pour des départs rapides, et le respect des conditions de propreté. (En son absence, le 1^{er} adjoint intervient).

Point sécurité à partir des rapports hebdomadaires de la Policière municipale

POINTS ECOLES :

Sont assurés le matin et le soir ; le matin par un ASVP, le soir par la policière : Prise de contact régulière avec les chauffeurs de bus et le personnel des écoles ainsi que du collège. A ce jour pas de doléances particulières.

A noter :

Présence de 2 à 3 jeunes de 13 à 16 ans sur le parvis du groupe scolaire Jules Ferry ou le parking, en fin d'après-midi ; jeunes tarusates connus pour quelques faits sur TARTAS, mais ne créent pas de nuisances pendant la sortie des élèves.

En matière de stationnement les règles sont relativement bien respectées (sauf ponctuellement par quelques familles gitanes : non-respect des injonctions d'arrêt au passage piétons, stationnement en pleine voie, non-respect du code de la route, parfois insultes et menaces)

A noter aussi, que lors des vacances scolaires, des dégradations sont constatées à proximité et dans l'enceinte scolaire.

Les points écoles sont assurés régulièrement au groupe Jules FERRY, et une fois par semaine devant le groupe scolaire privé St-joseph.

MARCHE HEBDOMADAIRE :

Depuis janvier 2016, constatation d'une baisse de fréquentation des forains « volants » ; s'agissant des forains abonnés ils sont réguliers, et les clients contents.

Des contrôles réguliers des pièces administratives ces deux dernières années ont découragé les forains qui n'étaient pas en règle.

S'agissant de la propreté : pas de gros problèmes, pas de signalements des services de nettoyage municipaux ou du SIETOM de CHALOSSE.

PISCINE :

Elle fonctionne de juin à août.

Aussi, chaque année, en dehors des heures d'ouverture au public, on constate quelques dégradations.

A noter un cambriolage premier dimanche d'août 2015.

PLACE DE L'EGLISE :

Malgré des aménagements réalisés ces dernières années, stationnement anarchique ou voitures « ventouse » certains jours.

Présence régulière de personnes adultes consommant de l'alcool (fin d'après-midi, ou en soirée : jeux de pétanque, parfois insultes ou intimidations ...)



Rue LAYERE :

Incivilités et nuisances sonores

Parking salle polyvalente :

En fin d'après-midi, présence fréquente d'un groupe d'adultes (alcool... attroupements, nuisances sonores)

Cours St-Jacques :

Véhicules sur trottoirs

Place du Luc

Zone bleue pas de problèmes.

Parking Intermarché

Présences ponctuelles d'adultes, et alcool

Rue Victor Hugo

Insécurité relevée par les piétons ou commerçants (vitesse, ou stationnement pas respecté)

En début d'année 2016, plusieurs individus domiciliés dans cette rue posaient problème : bruits, incivilités...

Zone bleue sous surveillance constante.

Rue du Dr CALMETTE

Stationnement sur trottoirs

Vitesse excessive, nuisances avec les chats errants.

Square Dupouy

Attroupements en fin d'après-midi ou soirée (jeux de boules) ; alcool, nuisances sonores, jets ordures...

Parking CREDIT AGRICOLE ou Parking GYMNASÉ

Bruits, rassemblements, alcool... attroupements réguliers...

LOTISSEMENTS

Des passages réguliers sont effectués par la police municipale, contact avec les personnes âgées ou correspondants de quartiers.

ZONE RURALE

Pas de problèmes majeurs constatés.

POINTS PARTICULIERS :

Abords du centre de loisirs / Quiller de Pelletrin :

En soirée, (fin de semaine) ou en périodes de vacances, des dégradations ou attroupements de jeunes sont constatés. A noter parfois des stationnements illicites de camping-cars.

Abords du lac d'OUS PINS :

En soirée, (fin de semaine) ou aux vacances dégradations à proximité de la cabane de l'association de pêche, attroupements de jeunes. A noter parfois des stationnements illicites de camping-cars.

Septembre 2017

écrite de CHIFFRE ALX, en collaboration avec la Mairie de L'Arbres-Les-Bois, et le personnel de L'ARLES



EN CONCLUSION :

Sur le territoire de la commune de TARTAS, on ne constate pas un climat d'insécurité. Cependant, si sur les années récentes les faits de délinquance étaient en baisse, l'année 2015 est venue en rupture montrant une augmentation des incivilités.

R.S.I :

Il nous faut prendre en compte que 16 % de la population est née à l'étranger et dans un lieu appartenant au R.S.I. TARTAS est la première commune de Landes. 57 communes de l'ancien canton dépendent de communes de plus de 1000 habitants.

D'une façon générale il nous faut relever des pistes de réflexion ou points à améliorer:

- DEGRADATIONS/INCIVILITES :

Selon les périodes de l'année : petites vacances ou grandes vacances, ou à l'approche des weekends des incivilités ou dégradations principalement

Groupe scolaire et abords du gymnase,

Quiller de Pelletrin et abords du centre de loisirs

Plaine des sports abords du district et Site du lac d'OUS PINS

- ATTROUPEMENTS / NUISANCES :

Des attroupements, nuisances sonores, et adultes (jeux de boules, alcool...)

Abords de l'église, Maison de retraite

Square Dupouy

Abords anciennes arènes

- Excès de vitesse :

Long du quai de la midouze et rue Duprat

Hyper centre-ville en soirée et notamment le weekend

Axe avenue de la Chalosse

Axe avenue du Général Leclerc

Rue Calmette Rue d'OROPE

Il nous faut aussi relever que TARTAS est une commune qui dispose d'un centre de vacances et de loisirs qui attire de nombreux visiteurs et qui peut être une source de nuisances sonores.

- Population Gitane :

S'agissant de la population gitane recensée sur la commune, (150 personnes sur une population de 3 262 habitants), elle est répartie sur les sites :

- Place du Luc, Rue des Charpentiers, Avenue Léon blum

- Rue de Hibé

- Route de Dax

- Layère, Abords de la place des cordeliers

On note des incivilités ou nuisances sonores, mais qui ne sembleraient tenir qu'à une partie de ces personnes.

Episodiquement des rappels sont à faire sur le groupe scolaire, tenant qu'à quelques enfants.



- **Cambriolages :**

Il ne semble pas que le niveau des cambriolages soit important ou en augmentation sur la commune. Toutefois, certains commerçants ou particuliers manifestent leurs inquiétudes.

- **Education/ Parentalité/travailleur ou Educateur**

Les assistantes sociales et travailleurs sociaux relèvent un problème d'alcoolisme dans la population, une population fragile, et un problème au regard de plusieurs addictions. .

La question est posée de réfléchir à l'intervention d'un éducateur qui pourrait intervenir ponctuellement.

Une réflexion est à mener sur la parentalité.

- **Mal logement**

Sur 2015, la commune a recruté des services civiques afin de faire un état des lieux en matière de mal logement... le CCAS travaille et mène une réflexion qu'il faut aussi prendre en compte concernant des habitats insalubres ou délabrés...

Aussi, tant dans les réunions de quartiers organisées par la municipalité ou lors des rencontres avec les correspondants de quartiers, un point est fait.

Des actions comme, les points écoles, les rondes dans les quartiers par la policière municipale, des réunions de sensibilisation aux cambriolages auprès des seniors ont été organisées, ainsi qu'une action avec la communauté éducative.

Aujourd'hui, la commune souhaiterait étudier une vidéo surveillance en centre-ville, et la mise en place de rencontres régulières avec les services de gendarmerie pour une meilleure coordination dans les actions à mener.

En conclusion, le Conseil Municipal a validé le principe de travailler à la mise en œuvre d'un contrat local de sécurité et a des moyens permettant de répondre à des constats et attentes d'usagers.

Le MAIRE,
JF BROQUERES

Le 20 juin 2016

ID : 040-214003139-20171025-2017_G4-DE

Envoyé en préfecture le 27/10/2017

Reçu en préfecture le 27/10/2017

Publié ou notifié le 27/10/2017



VILLE de TARTAS

CLSPD

Axes de travail

et

Charte Déontologique



VILLE de TARTAS – CLSPD

Axes de travail et Charte Déontologique

Par délibération du 4 juillet 2016 visée des services de l'Etat, le Conseil Municipal de la commune de TARTAS s'est prononcé pour la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Le Mercredi 21 décembre 2016 s'est tenu en Mairie de TARTAS, la première réunion de travail lançant la démarche avec les Services de l'ETAT, Organismes divers, Associations locales, et différents partenaires ; un arrêté municipal est venu préciser la composition des membres du Contrat Local de Sécurité.

RAPPEL des AXES de TRAVAIL

Le Conseil Municipal de la commune de TARTAS s'est prononcé sur 4 axes de travail :

- Axe 1 : Sécurité routière et Vitesse
- Axe 2 : Action Sociale, Education et Parentalité
- Axe 3 : Addictions diverses
- Axe 4 : Atteintes aux biens et Incivilités

Arrêté municipal portant Création et Composition du CLSPD de TARTAS

Membres de droit :

- Monsieur le Préfet ou son représentant
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de DAX ou son représentant
- Monsieur le Procureur de la République ou son représentant
- Monsieur le Maire de TARTAS ou son représentant
- Monsieur ERIC LAMOTHE Premier Adjoint au maire de TARTAS
- Monsieur PASCAL LAFOURCADE Conseiller délégué à la Sécurité de la Ville de TARTAS
- Monsieur YVES SERVETO Directeur général des services de la Ville de TARTAS
- Madame MARIELLE PARDENAUD Brigadier-chef-principal de Police municipale de TARTAS
- Monsieur le Président du Conseil Départemental des Landes ou son représentant
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de TARTAS

Membres associés :

- Les représentants des services de l'Etat : DDCSPP, ARS.
- Monsieur le représentant de la Communauté de communes du Pays TARUSATE
- Madame la Directrice du CIAS
- Monsieur le Directeur du Comité Départemental de la prévention routière
- Monsieur le Principal du Collège Jean Rostand de TARTAS
- Monsieur le Directeur du Collège Saint-Joseph de TARTAS
- Monsieur le Directeur de la CAF
- Monsieur le Directeur des FRANCAS des LANDES
- Monsieur le Directeur de la Fédération des Familles rurales
- Monsieur le Président du secours populaire ou son représentant
- Monsieur le Président du secours catholique ou son représentant
- Monsieur le Directeur du centre d'information des droits des femmes et des familles landaises
- Monsieur le Directeur du CDAD
- Monsieur le Président de la Source
- Monsieur le Président de l'association ADAVEM
- Madame la Directrice de l'office Public de l'Habitat des LANDES ou son représentant

Membres invités :

Peuvent être invités sans limite : toute personne qui, par sa qualité morale, juridique ou particulière peut répondre à toute question relative à la sécurité ou à la prévention de la délinquance sur la commune (président ou membres d'associations locales, directrices des écoles maternelles et primaires, service municipal Education, Associations, Sports et animations, le club omnisports, les associations caritatives – secours catholique – secours populaire...)



AXES de TRAVAIL « Coordination »

M. le Maire a confié l'animation et la coordination des axes de travail aux Elus municipaux. Ceux-ci ont en charge de faire des propositions, d'animer les groupes de travail et d'informer le groupe de pilotage constitué des membres de droit.

Les propositions et actions programmées seront alors présentées en Séance plénière.

Axe 1 : Sécurité routière et Vitesse **M. ERIC LAMOTHE 1^{er} adjoint au maire**

Axe 2 : Action Sociale **Mme DOMINIQUE DEGOS Adjointe au maire**

Education Parentalité **Mme JEANNE BRUGAT Adjointe au maire**

Axe 3 : Addictions diverses **Mme NOEMIE DARGELOSSE conseillère déléguée**

Axe 4 : Atteintes biens et Incivilités **M. PASCAL LAFOURCADE conseiller délégué**

Après avis favorable de M. le Maire, les Elus coordonnateurs peuvent associer et inviter des personnes au titre de membres invités pour les différentes réunions et l'animation des groupes de travail.



CHARTRE DEONTOLOGIQUE

Charte déontologique pour l'échange d'informations dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Dans le cadre du CLPSD, cette charte a pour but :

- De répondre aux problématiques relevées sur le territoire de la ville ;
- D'apporter des réponses, dans l'intérêt des personnes et dans le respect de la confidentialité ;
- De répondre au suivi médico-social des personnes et à la tranquillité publique.

Tout en répondant aux 4 axes de travail définis par le Conseil municipal de la ville de TARTAS, à savoir :

Axe 1 – Sécurité routière et vitesse

Axe 2 – Action Sociale, Education Parentalité

Axe 3 – Addictions diverses

Axe 4 – Atteintes aux biens et Incivilités

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance contient deux dispositions relatives à l'échange de l'information aux fins de prévention de la délinquance :

- L'article 8, qui concerne le partage des informations « à caractère secret », entre les professionnels de l'action sociale, et l'autorisation donnée à ces derniers de révéler au maire et au président du conseil départemental les « informations confidentielles » strictement nécessaires à l'exercice de leurs compétences ;
- L'article 1, qui concerne l'échange des faits et informations « à caractère confidentiel » entre les participants aux groupes de travail et d'échanges d'informations à vocation territoriale ou thématique constitués au sein des CLSPD. La présente charte a pour objet, après avoir rappelé les dispositions de l'article 8, de préciser les règles et le contenu des échanges dans cadre de l'article 1.

Rappel des dispositions de l'article 8

1. Lorsqu'un professionnel de l'action sociale constate que l'aggravation des difficultés sociales, éducatives ou matérielles d'une personne ou d'une famille appelle l'intervention de plusieurs professionnels du travail social, il en informe le maire de la commune de résidence et le président du conseil départemental.

2. Saisi de ces informations, ces professionnels sont autorisés à partager entre eux des informations à caractère secret, donc nominatives (par exception à l'article 226-13 du CP), afin d'évaluer une situation, de déterminer les mesures d'actions sociales nécessaires et de les mettre en œuvre. Le partage de ces informations est limité à ce qui est strictement nécessaire à l'accomplissement de la mission d'action sociale.

3. Les professionnels de l'action sociale sont autorisés à transmettre au maire et au président du conseil départemental « les informations confidentielles qui sont strictement nécessaires à l'exercice de leurs compétences ».

4. Cependant, l'article 8, dont les modalités d'application ont été définies par la circulaire NOR INT/K/07/00061/C du 9 mai 2007, "relative à l'application des articles 8 à 10 de la loi du 5 mars 2007 relatifs à l'action sociale" fixe une limite à l'utilisation de ces informations :

« Les informations ainsi transmises ne peuvent être communiquées à des tiers sous peine des sanctions prévues à l'article 226-13 du code pénal ».

5. L'article 8 de la loi du 5 mars 2007, s'applique donc aux seuls échanges d'informations à « caractère secret », généralement nominatives, entre professionnels de l'action sociale, telle que celle-ci est définie à l'article L.116-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

6. Cependant, l'article 8 autorisant le partage des informations à « caractère secret » ne s'applique pas aux échanges entre les membres du C.L.S.P.D ou des groupes de travail et d'échange d'informations constitués en leur sein. Les échanges dans le cadre de ces dernières instances font l'objet des dispositions qui suivent.



L'échange des faits et informations à caractère confidentiel dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance

Article 1 : cadre juridique

Aux termes de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L.2211-5 du CGCT) : « Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique ». Le décret d'application du 23 juillet 2007 précise (article 9) :

« Le CLSPD favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et des organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques ».

L'échange d'informations effectué dans les groupes à vocation territoriale ou thématique s'inscrit dans le cadre des attributions du maire en matière de prévention de la délinquance prévue par les articles L. 2211-1 et 2211-4 du CGCT et de celles du Procureur de la République - qui aux termes de l'article 7 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article 39-1 du CPP) veille à la prévention des infractions à la loi pénale et coordonne dans le ressort du TGI la politique de prévention de la délinquance.

Article 2 : Nature des informations échangées et protection de la confidentialité

En vertu de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L.2211-5 du CGCT), l'échange porte sur « *les faits et informations à caractère confidentiel* », mais à l'exclusion des informations à caractère secret au sens de l'article 226-13 du code pénal. Ces faits et informations à caractère confidentiel échangés dans le cadre des groupes de travail ou d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique ne peuvent être communiqués à des tiers. Il appartient à chacun des membres des groupes de déterminer en conscience et au cas par cas si une information qu'il détient relève ou non du secret professionnel dont la révélation est sanctionnée par le code pénal. Il est du devoir des membres de veiller strictement à ne communiquer que des informations sûres.

Article 3 : Finalité de l'échange

Cet échange permet aux membres des groupes de signaler, dans le respect de l'article 2 ci-dessus, les situations difficiles, personnelles ou familiales dont ils ont connaissance et de s'assurer qu'elles sont bien prises en compte par une des institutions concernées.

Si tel n'est pas le cas, il convient de rechercher le ou les acteurs les mieux à même de traiter la situation identifiée. Si l'un des acteurs déjà saisi estime que la situation évoquée concerne également un (ou plusieurs) autre(s) acteur(s), il veille à lui (leur) transmettre les informations nécessaires à son (leurs) intervention(s). Les personnes intéressées sont informées de l'échange d'informations à caractère confidentiel les concernant.



Article 4 : Cadre de l'échange

L'échange des informations visées à l'article 2 est réalisé dans le cadre des réunions des groupes de travail à vocation territoriale ou thématique constitués au sein des CLSPD. Ces groupes de travail assurent le suivi et l'animation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et, à cette fin, la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions locales de prévention de la délinquance, sans procéder à l'évaluation individuelle des acteurs. L'échange d'information ne doit, en aucun cas, avoir lieu au cours des réunions plénières du CLSPD.

Article 5 : Composition des groupes thématiques

Les groupes de travail sont constitués par le maire en concertation avec les membres concernés du CLSPD. La composition de chaque groupe de travail et d'échange d'information fait l'objet d'une liste nominative clairement arrêtée. Chaque personne y figurant, avec son accord, doit disposer d'une légitimité pour évoquer des situations ainsi que d'une compétence pour apporter des solutions aux problèmes exposés ; elle signe la charte pour adhésion. A titre exceptionnel, les membres des groupes thématiques ont la faculté de convier ponctuellement des personnes ou de solliciter la présence de personnes qualifiées dont l'audition est de nature à favoriser la compréhension d'une situation. Les personnes entendues à titre exceptionnel acceptent de se soumettre aux règles de confidentialité édictées par la charte, mais ne sont pas partie prenante d'une éventuelle décision.

Article 6 : Nature de l'information pouvant être partagée (secret partagé)

Les membres des groupes thématiques sont tenus par le secret professionnel, le devoir de réserve et l'obligation de discrétion inhérents à leurs professions respectives, mais acceptent, dans le cadre de l'échange d'informations telles que définies à l'article 2 ci-dessus, au sein des groupes de travail des CLSPD prévus par la loi du 5 mars 2007, de porter à la connaissance des autres membres du groupe les informations strictement nécessaires à leur intervention. Les informations afférentes à des situations personnelles ou familiales communiquées au cours des réunions des groupes de travail doivent être strictement nécessaires à la réflexion collégiale sur la problématique et à la recherche de solutions. Toute information non nécessaire à la compréhension ou la résolution du problème évoqué ne doit pas être exposée. Chacun des membres respecte strictement le principe du « besoin d'en connaître » dans le cadre du secret partagé.

Article 7 : Animation des travaux

Le maire peut faire appel à un animateur des travaux de groupes qui est le garant du respect de la présente charte. Il prépare les réunions et en fixe l'ordre du jour. Il s'assure qu'un compte rendu synthétique et anonyme est établi. Il prend toutes les mesures de prudence qui s'imposent pour que les informations partagées en réunion soient inaccessibles à des tiers.

Au sein de la commune de TARTAS, le Maire a désigné des Elus qui animent, coordonnent les réunions ou groupes de travail, et qui lui rendent compte ainsi qu'au comité de pilotage constitué par les membres de droit.

Article 8 : Obligation des membres

Chacun des membres des groupes de travail des CLSPD a l'obligation de préserver la confidentialité des informations recueillies collectivement.



Article 9 : Manquements aux devoirs de la charte

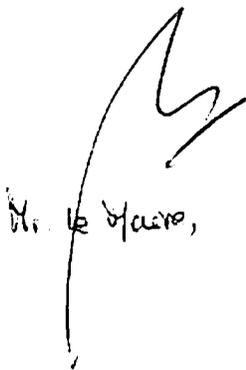
Tout manquement aux devoirs et au respect de la charte entraîne de facto une exclusion des travaux du groupe. Pour rappel, toute personne qui s'affranchit des règles de partage de l'information s'expose aux poursuites prévues par le code pénal. Les règles établies par la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) dans le cadre du contrôle des bases de données nominatives doivent faire l'objet d'une vigilance toute particulière. L'échange ne peut en aucun cas servir de base à la création ou l'alimentation de fichiers, automatisés ou non, de données personnelles. Chaque participant est individuellement responsable des notes qu'il prend en séance.

Article 10 : Evaluation

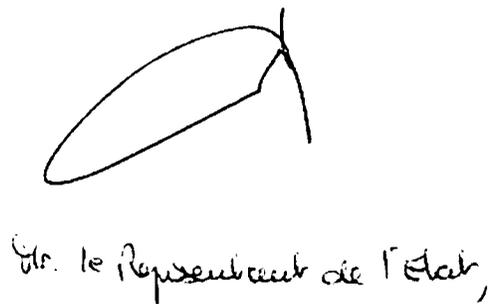
Présenté de façon périodique en réunion plénière du CLSPD, un bilan est dressé par un membre du groupe préalablement désigné. Un bilan annuel de l'application des mesures de la charte déontologique favorisant le partage d'informations est établi.

Les échanges d'informations sont réalisés dans le respect du droit existant, de la réflexion éthique et des règles déontologiques propres à chaque profession, sous la responsabilité du Maire et sous le contrôle du Procureur de la République.

Ville de TARTAS, le Octobre 2017



M. le Maire,

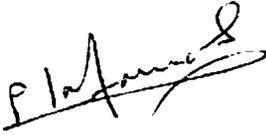


M. le Représentant de l'Etat,

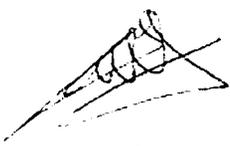
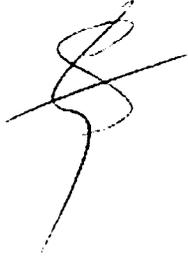
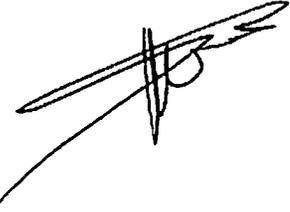
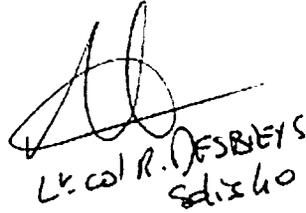
le Procureur de la République,



Les membres de droit :

Les membres associés :

    
  
*Lt. col R. DESBIÈYS
sdzho*
